

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de CONCORET 56430 – CONCORET

SEANCE DU MARDI 12 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 4 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12

Présents:

COIGNARD Ronan COAT Alain LURETTE Gilles
AUBERT Jean-Marie GARCIA Déborah SAILLARD Loïc

AUBERT Joëlle GORTAIS Edmond VIMAL DU MONTEIL Philippe

MULLER Sarah LE BOURHIS Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. Alain COAT

Absents excusés: M. Yann LEGLOAHEC (pouvoir à Sarah Muller)

Absent: M. Gwénaël AUBRY

N° 01/03/2019 - CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2019 : Approbation du compte rendu

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu du dernier conseil municipal.

Après délibération, le conseil décide d'approuver, par un vote à mains levées, 11 voix Pour et 1 Abstention, le compte rendu de la séance du 05 février 2019.

Arrivée de Gwénaël AUBRY, à 20 h35

N° 02/03/2019 - PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS : PRESENTATION PAR Mme GOSSELIN DU GRAND BASSIN DE L'OUST

La gestion différenciée des espaces verts consiste à adapter l'entretien des espaces en fonction de leur nature, de leur situation et de leur usage. Elle permet de prendre conscience que biodiversité et entretien ne sont pas incompatibles et que sécurité et aspect esthétique ne sont pas synonymes d'éradication de la biodiversité.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Gosselin, le conseil municipal décide de revoir ce point lors d'une prochaine réunion. Le fichier d'étude sera envoyé aux membres du conseil par email.

N° 03/03/2019 - SUBVENTIONS 2019

Vu les demandes de subventions déposées en Mairie,

Vu la commission Patrimoine Tourisme Vie Associative du 19/02/2019,

Le conseil municipal, doit se prononcer sur les demandes de subventions aux organismes suivants, pour l'année 2019 :

Voyages scolaires (avec nuitées) 40 €/enfant (vote à mains levées) :

- Collège Marie Immaculée Mauron (Voyages en Irlande et à Valence) par 12 voix Pour et 1 Contre
- Collège Mme de Sévigné Mauron (Voyage à la neige) à l'unanimité
- Ecole St Laurent Concoret (Classe de découverte à Sarzeau et voyage en Auvergne) par 12 voix
 Pour et 1 Contre

A l'issue de la sortie scolaire, l'établissement fournira la liste réelle des participants aux voyages.

Fonctionnement / formation (vote à mains levées) :

- OGEC Ecole St Laurent : 20 €/enfant (effectif de la rentrée) par 12 voix Pour et 1 Contre
- Ecole du Taureau Bleu : 20 €/enfant (effectif de la rentrée) à l'unanimité
- Ecole St Louis : participation sur la base du coût d'un élève à l'école publique communale (unanimité)

Associations communales (vote à mains levées) :

- CPIE Forêt de Brocéliande (à l'unanimité -M. J.M. Aubert ne prend pas part au vote) : 1 000.00 €
- Les loisirs du Val aux Fées (unanimité) : 100.00 €
- La Maison d'Ernestine (Pour : 7, Contre : 5, Abstention : 1) : 500.00 €
- Brocéliande Moto Verte (à l'unanimité) : 800.00 €
- L'Arbre à Jeux (unanimité) : 600.00 €
- ACCA pour les piégeurs de ragondins (unanimité) : 50.00 € par piégeur
- Union Sportive Paimpont Concoret (unanimité): 800.00 €
- Terrain Vague (12 voix Pour et 1 Abstention): 400.00 €

Autres associations:

- Banque Alimentaire (unanimité): 80.00 €
- Cadets de Mauron (unanimité): 100.00 €
- Restos du Cœur du Morbihan (M. Ph. Vimal du Monteil ne prend pas part au vote): à l'unanimité: 150.00 €
- Alcool Assistance : (unanimité) : 50.00 €.

M. le Maire est autorisé à inscrire les crédits au budget primitif 2019 et à procéder aux mandatements.

N° 04/03/2019 – MARCHE DE L'EGLISE : AVENANT N°01 – LOT 1 MACONNERIE

Vu la délibération du conseil en date du 26 juin dernier, validant les propositions des entreprises pour le marché de l'église,

Il est présenté à l'assemblée le devis de l'entreprise JOUBREL pour la mise en sécurité provisoire du conduit d'évacuation de fumée de la chaudière et le découpage de la dalle en ciment pour assainir les bas de murs, d'un montant HT de 1 534.04 €.

Après délibération, par vote à mains levées (12 voix Pour et 1 Abstention), le conseil municipal décide :

- D'approuver l'avenant proposé par l'entreprise JOUBREL, pour un montant HT de 1 534.04 €
- D'autoriser le Maire à signer le devis et l'ordre de service correspondants.

N° 05/03/2019 - MARCHE DE L'EGLISE : AVENANT N°01 - LOT 7 CAMPANILE

Vu la délibération du conseil en date du 26 juin dernier, validant les propositions des entreprises pour le marché de l'église,

Il est présenté à l'assemblée le devis de l'entreprise MACÉ pour la mise en place de protection et de rideaux anti-pluie derrière les 4 abat-son de la chambre des cloches, d'un montant HT de 5 583.73 €. Il est proposé au conseil :

- De valider cet avenant
- D'autoriser le Maire à signer le devis correspondant et l'ordre de service n° 3

Après délibération, le Conseil municipal décide, par 11 voix pour et 2 abstentions (vote à mains levées) :

- D'approuver l'avenant n° 1 au lot 7 Campanile, présenté par l'entreprise MACÉ, d'un montant
 HT de 5 583.73 €
- D'autoriser le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document relatif à cette affaire.

N°06/03/2019 - LIGNE DE TRESORERIE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la décision n° 2018-09 en date du 18 octobre 2018 relatif à l'ouverture de crédit de trésorerie, à hauteur de 90 000 € auprès du Crédit agricole,

Monsieur le Maire fait savoir qu'il y a lieu d'augmenter à 141 000 € le plafond de l'actuelle ligne de trésorerie, ceci dans l'attente de réception des subventions liées aux travaux de restauration de l'église.

Le crédit mutuel et le crédit agricole ont été sollicités. Le crédit mutuel n'a pas souhaité répondre. La proposition du crédit agricole a été étudiée par le conseil municipal.

Après délibération, à l'unanimité et par vote à mains levées, le conseil municipal, a décidé de retenir la proposition du Crédit Agricole, aux conditions suivantes :

- Plafond: 141 000 €

- Taux : EURIBOR 3 mois moyenné + 1.24 %

- Frais de mise en place : 0.20 %

- Durée : 1 an

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document se rapportant à ce dossier.

N°07/03/2019 - TAUX D'IMPOSITION 2019

Le conseil municipal, fixe chaque année, les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non-bâties.

Pour l'année 2019, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées, de maintenir les taux d'imposition comme suit :

	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	15.39%	15.39%
Taxe foncière bâti	19.98%	19.98%
Taxe foncière non bâti	54.86%	54.86%

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

N°08/03/2019 – ACQUISITION DE CERTIFICATS ELECTRONIQUES : CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHATS MEGALIS BRETAGNE

L'usage de certificats électroniques est obligatoire pour l'utilisation de services numériques tels que la dématérialisation de la chaîne financière et comptable et la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a lancé un nouveau marché de fourniture de certificats électroniques sous forme de centrale d'achat qui est effectif depuis le 1er janvier 2019.

Afin de pouvoir commander des certificats électroniques dans le cadre de ce nouveau marché, chaque collectivité ou EPCI doit adhérer à la centrale d'achat mise en place par le syndicat mixte.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- D'approuver les termes de la convention ci-annexée ;
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention susmentionnée ainsi que tous documents s'y rapportant et à effectuer toutes les démarches nécessaires en lien avec cette opération.

N° 09/03/2019 : MAINTENANCE DES CLOCHES ET DU PARATONNERRE : CONTRAT

Vu la délibération du conseil en date du 13 octobre 2015, validant la proposition des Ets Alain MACE pour la maintenance des cloches et du paratonnerre, pour une durée de 3 ans maximum, Vu la proposition de renouvellement présentée par les Ets Alain MACÉ,

Après délibération, le conseil municipal décide, par vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à la proposition des Ets Alain MACÉ,
- D'autoriser le Maire à signer le nouveau contrat de maintenance.

N° 10/03/2019: MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU DEFIBRILLATEUR: CONTRAT

Vu l'acquisition en 2011 d'un défibrillateur installé sur le pignon de l'espace Eon de l'Etoile, Considérant qu'il est nécessaire que ce matériel soit toujours opérationnel, M. le Maire présente la proposition de contrat d'entretien et de maintenance (hors consommables) présentée par la SARL IDEALIS Bretagne,

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et par vote à mains levées, d'approuver la proposition de la SARL IDEALIS et d'autoriser le maire à signer le contrat correspondant.

N° 11/03/2019: CIRCUITS D'INTERPRETATION: LIVRET

La commune de Concoret s'est engagée dans une démarche de sauvegarde et de mise en valeur de son patrimoine architectural et paysager. En 2003, la commune obtient le label « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne ».

Vu la délibération autorisant la création d'un circuit d'interprétation en partenariat avec les communes du patrimoine rural de Bretagne, en date du 09 décembre 2014 (DCM n°04/12/2014)

Dans la poursuite de la démarche de valorisation touristique de son patrimoine, la commune veut mettre en place trois circuits de découverte et d'interprétation du patrimoine.

La création d'un livret de découverte du patrimoine regroupant les 3 circuits a pour but la promotion touristique et culturelle des différents sites de la commune de Concoret et des alentours.

M. le Maire présente deux devis concernant l'impression de livrets.

Après étude et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité et par vote à mains levées, décide :

- De retenir la proposition de l'Imprimerie de Brocéliande, pour un montant HT de 980 €
- D'autoriser le Maire à signer le bon de commande correspondant.

N°12/03/2019 – CIRCUITS D'INTERPRETATION : SIGNALETIQUE

Dans le cadre de l'élaboration des trois circuits de découverte et d'interprétation du patrimoine, il est nécessaire d'établir des pictogrammes pour la signalétique afin de se repérer dans les circuits. Trois sociétés ont été sollicitées pour une demande de devis. Une seule réponse a été réceptionnée.

M. le Maire présente le devis de la Société SMART concernant à la réalisation de pictogrammes.

Après étude et délibération, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- D'émettre un avis favorable au devis présenté par la Sté SMART d'un montant TTC de 400.00 €
- D'autoriser le Maire à signer le bon de commande correspondant.

N°13/03/2019 – LOCATION DU LABORATOIRE ET DES CHAMBRES FROIDES DU COMMERCE

Vu la délibération n°06/07/2016 du 5 juillet 2016 fixant le montant du loyer du laboratoire et des chambres froides du commerce,

Vu la délibération n° 08/02/2019 du 5 février 2019 acceptant la rupture du bail commercial, avec M. Germain CHAP, à la date du 31 mars 2019,

M. le Maire propose à l'assemblée de remettre le local disponible en location et demande au conseil municipal de :

- fixer le montant du loyer
- définir le mode de contrat de location

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- De fixer le montant du loyer mensuel à 250 €, sur 3 ans
- De réviser le loyer en fonction de l'ILC
- De fixer le préavis à 2 mois

QUESTIONS DIVERSES

- Dimanche 26 mai : élections européennes
- Demande de l'amicale laïque des écoles du Rusquet de Lannion (22) : Point à mettre à l'ordre du jour d'un prochain CM.
- Etang communal: prévoir une réunion avec les habitants au cours du mois d'avril.
- Demande de résidence par la compagnie Terrain Vague : Point à mettre à l'ordre du jour d'un prochain CM.
- Proposition tournage de clip pour une bande-annonce de livre (3 jours en juin)
- Journée des bénévoles : à prévoir au printemps
- Repas des conseillers
- Convention PATA: proposition de renouvellement: Avis favorable
- Box in Brocéliande le 11 mai 2019 : Point à mettre à l'ordre du jour d'un prochain CM
- La bicyclette bruxoise: randonnée du 30 mars 2019 avec passage sur la commune
- Fin de la séance à 23 h 05